



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 35, LE MERCREDI 10 JUILLET 2024, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

2024-07-218

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PLAN D'INTERVENTION FINAL EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIRL) - APPROBATION

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a pris connaissance du plan, qu'il le considère comme étant conforme au regard des critères d'appréciation de ce volet et qu'il devient le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que la résolution n'est pas un engagement du bénéficiaire et des municipalités le composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de André Beauregard,
Appuyée par Yves Winter,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER unanimement le Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 11^e jour du mois de 2024.

La greffière,

Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.